



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 31 juillet 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prix des carburants pour le mois d'août 2018

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

Les cotations du mois de juillet se caractérisent par leur stagnation, à l'exception des prix du gaz :

- le cours moyen du pétrole brut Brent progresse de 0,4 %, restant sous le seuil des 75 \$ le baril à 74,34 \$ mais au terme de fortes fluctuations entre 70 et 78 \$ le baril.

- les cours moyens des carburants évoluent peu : de + 1,57 % pour l'essence et de - 0,5 % pour le diesel, liés à une stagnation de la demande en Europe.

- le cours moyen du Butane reprend a contrario sa forte augmentation, avec une hausse de + 15,1 % sur le mois.

La parité euro/dollar est enfin quasi stable : 1,1681 \$ pour un euro en juillet contre 1,1691 \$ en juin, soit une très légère dépréciation de l'euro de - 0,1 %.

L'ensemble de ces éléments conduit à la fixation des prix suivants, à compter du **1^{er} août 2018 à zéro heure** :

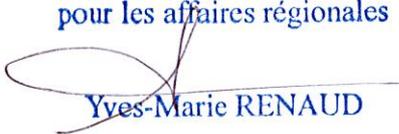
- **super sans plomb : 1,64 €/l au lieu de 1,63 €/l, soit une hausse de 1 centime par rapport à juillet 2018**
- **gazole route : 1,44 €/l, sans changement par rapport à juillet.**

Le prix de la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg est fixé à 23,10 euros au lieu de 21,93 €, soit une hausse de 1 euro et 17 centimes par rapport au mois de juillet 2018.

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Guyane a été préalablement informé de ces évolutions.

Le préfet,

Pour le préfet
le secrétaire général adjoint
pour les affaires régionales


Yves-Marie RENAUD